



Note à l'attention des éleveurs Saison de monte 2016

Le 10 mars 2016,

Dépistage de la métrite contagieuse équine

Les races Pur Sang anglais et AQPS ont, depuis 2006, intégré dans leurs règlements le dépistage de la métrite contagieuse équine sur tous les reproducteurs mâles et femelles produisant dans ces races. Ce dépistage doit être fait en conformité avec la liste des techniques agréées par le Ministère de l'Agriculture, qui ne comprend pas l'identification par PCR (Polymerase Chain Reaction). Dès lors, **les éleveurs doivent exiger qu'un prélèvement soit effectué sur les juments avant saillie**, en vue d'un dépistage de la métrite par culture ou par immunofluorescence, incluant obligatoirement une recherche de Klebsielles et Pseudomonas.

Dans le cas, cependant, où une jument est présentée avec **un résultat négatif par PCR effectué récemment** dans un pays où cette technique est autorisée (notamment la Grande-Bretagne et l'Irlande), **l'éleveur pourra saillir avant de recevoir le résultat du prélèvement sans risque de sanction.**

Vaccination contre la rhino-pneumonie

Pour rappel, dans le contexte de la pénurie de vaccins contre la rhino-pneumonie survenue en France à l'automne 2015, **l'absence ou le retard de vaccination rhino-pneumonie ne sera pas sanctionné pour la saison de monte 2016.** Il appartient à chaque éleveur d'expliquer à son client les risques liés à la non-vaccination ainsi que de choisir d'accepter ou non à la saillie des juments non vaccinées selon l'étude de risques faite avec son vétérinaire. La vaccination contre la rhino-pneumonie devra toutefois être reprise dès que le vaccin sera de nouveau disponible.